

RÈGLEMENT NUMÉRO 7402

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
DE CONSTRUCTION NUMÉRO 7400
AFIN D'AJOUTER UNE DISPOSITION
RELATIVEMENT AU SYSTÈME DE
RECHARGE DE VÉHICULES
ÉLECTRIQUES**

- CONSIDÉRANT QU'** la Ville de Bois-des-Filion est régie par la Loi sur les cités et villes et soumise à l'application de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
- CONSIDÉRANT QU'** le conseil municipal de la Ville de Bois-des-Filion a adopté le règlement de construction portant le numéro 7400, entré en vigueur le 17 mars 2018;
- CONSIDÉRANT QU'** le conseil juge opportun de modifier le règlement de construction numéro 7400 afin d'encourager l'utilisation de véhicules électriques dans un souci de développement durable en régissant l'implantation des bornes de recharge;
- CONSIDÉRANT QUE** le conseil doit, à cette fin, adopter le présent projet de règlement numéro 7402 modifiant le règlement de construction numéro 7400, afin de le soumettre à la consultation publique prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
- CONSIDÉRANT QUE** le dépôt du projet de règlement a été fait lors de la séance du conseil tenue le 13 août 2019 et que l'avis de motion a été dûment donné à cette même séance;
- CONSIDÉRANT QU'** une assemblée publique de consultation a été tenue le 10 décembre 2019, au cours de laquelle les personnes et organismes ont eu l'occasion de s'exprimer conformément à la loi.

EN CONSÉQUENCE, LE CONSEIL ORDONNE ET DÉCRÈTE PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 7402 CE QUI SUIT:

- ARTICLE 1** Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.
- ARTICLE 2** La section 2.2 intitulée « *Dispositions relatives aux techniques de construction durable* » est modifiée par l'ajout d'un nouvel article qui se lit comme suit :

2.2.4 Système de recharge de véhicules électriques

Un conduit ou un câble doit être installé pour tout bâtiment résidentiel neuf pourvu d'un garage, d'un abri pour automobiles ou d'une aire de stationnement, en prévision d'une dérivation distincte dédiée à l'alimentation d'appareillage de recharge de véhicules électriques, conformément à la loi.

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.



GILLES BLANCHETTE
MAIRE



SYLVAIN ROLLAND
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
GREFFIER PAR INTERIM

CERTIFICAT ATTESTANT LA DATE DE CHACUNE DES APPROBATIONS REQUISES

Dépôt du projet de règlement :	Le 13 août 2019 (2019-08-385)
Avis de motion :	Le 13 août 2019 (2019-08-385)
Adoption d'un projet de règlement :	Le 12 novembre 2019 (2019-11-554)
Avis public – assemblée consultation :	Le 20 novembre 2019
Date de l'assemblée :	Le 10 décembre 2019
Désignation comme un acte prioritaire :	Le 12 mai 2020 (2020-05-209)
Adoption du règlement :	Le 12 mai 2020 (2020-05-210)
Transmission à la MRC :	Le 25 mai 2020
Approbation MRC :	Le 17 juin 2020 (2020-06-97)
Entrée en vigueur :	Le 14 juillet 2020



GILLES BLANCHETTE
MAIRE



SYLVAIN ROLLAND
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
GREFFIER PAR INTERIM

PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 7402

Avis public est donné par le soussigné que le règlement n° 7402 intitulé :

**« RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 7400
AFIN D'AJOUTER UNE DISPOSITION RELATIVEMENT AU SYSTÈME DE RECHARGE
DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES »**

- a été adopté par le conseil municipal le **12 mai 2020**;
- a reçu l'approbation de la MRC de Thérèse-De Blainville, le **17 juin 2020**.

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau du Service du greffe, situé au 375, boulevard Adolphe-Chapleau à Bois-des-Filion où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 14 juillet 2020



Sylvain Rolland
Directeur général et
greffier par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Sylvain Rolland, directeur général et greffier par intérim à la Ville de Bois-des-Filion, certifie par la présente que l'avis relatif à la promulgation concernant le règlement numéro 7402 a été donné en le faisant paraître sur le site Internet de la ville en date du 14 juillet 2020 et en l'affichant à l'Hôtel de Ville de Bois-des-Filion, à l'endroit prévu à cette fin, en date du 14 juillet 2020.



Sylvain Rolland
Directeur général et
greffier par intérim

14 juillet 2020
Date